

Tipaza, le 26/02/2024

REF: AT/DO- TIP/SD-TECH / 150 /2024

A

**Monsieur**

Le Responsable de l'Entreprise

ETPHB TCE MOHAMMEDI MOUNCIF

**OBJET** / : Mise en demeure

**Entreprise** : ETPHB TCE Mohammedi Mouncif

**Adresse** : Coopérative Chenoua N°13 – wilaya de Tipaza.

Suite à vos absences répétitives et injustifiées, vos manquements à vos engagements pour la finalisation et la levée des Réserves restantes relatifs aux travaux d'installation raccordement et mise en service réseau FTTH partie passive ODN Cité 100 Logts Khemisti Ville-Cité 100 logts Ain Tagorait-Cité 100 logts Bouharoun - CMP Bousmail sous l'ODS n°92/2023 du 21/05/2023.

De ce fait je vous informe que vous êtes mis en demeure.

A cet effet, je vous prie de vous rapprocher au niveau du CMP dans un délai n'excédant pas huit (08) jours à partir de cette présente note, afin de finaliser les travaux, sinon je me verrais dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur.



M. Ramzi Sayeh SAIDOUN  
Directeur Opérationnel des  
Télécommunications de Tipasa

26 FEV 2024